



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER

PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL PROVINCE DE QUÉBEC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Julie Létourneau, directrice générale / secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Ludger, que le Conseil, à sa séance ordinaire du 13 février 2018, a adopté le règlement suivant :

No. 2018-211 « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES ET DE SERVICES MUNICIPAUX SUR LES RUES COLETTE ET HAMEL AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN ACQUITTER LE COÛT »

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 15 mars 2018.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Ludger, ce 16 avril 2018

JULIE LÉTOURNEAU

Directrice générale / secrétaire-trésorière